



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

20^e CONGRÈS
4 AU 7 OCT. 2021

GUIDEL

Les cadres au cœur de la sécurité sociale

La lettre de

La Michodière

N°30-2021 – 9 septembre 2021

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



EDITO

QUAND JE SERAI GRAND-E, JE BOSSERAI POUR LA SÉCU !

Pendant la période estivale les directions des organismes ont reçu de la part de l'UCANSS, une étude de l'observatoire des métiers interbranche sur les départs de l'institution hors motifs de retraite.

A ce jour il semblerait que les organisations syndicales ne sont pas destinataires de cette étude.

Et pourtant cette étude est pleine d'enseignements.

44% des départs du régime général, soit 2 180 salariés en moyenne entre 2009 et 2019, sont des départs pour un autre motif : démission, licenciement ou rupture conventionnelle.

Soit, mon rêve de travailler pour la sécu a le droit de ne pas être partagé.

Mais la progression de 76% du nombre de départs hors retraite depuis 5 ans (1 787 salariés en 2014 à 3 145 en 2019) a quand même de quoi inquiéter. Nos métiers, nos conditions de travail - notre rémunération- sont-ils encore attractifs ?

46% des démissionnaires sont jeunes (30-39 ans) et 20% ont moins de 30 ans. C'est l'âge, où semble-t-il, quand on trouve mieux ailleurs, on s'en va.

5 familles d'emplois concentrent 72% des départs : sans surprise, la gestion des situations clients s'attribue la plus grosse part, et tous les responsables de pôles clientèle, surtout téléphoniques, savent combien il est compliqué de maintenir ces salariés dans leur emploi.

Tous les efforts sur la QVT et la diversification de l'activité ont du mal à compenser la dureté du travail du téléphone et du contact avec nos assurés, surtout sans grande perspective d'évolution salariale ni de parcours pour tous dans l'organisme.

SOMMAIRE

Pages 1 et 2 : Editio du SG
Quand je serai grand-e, je
bossurai pour la Sécu !

**Pages 3 et 4 : Comité
Social et Economique
Central de la CNAM**

Compte rendu du
SNFOCOS

Pages 4 et 5 : Retraites

Yves Veyrier : « Cette
réforme n'est ni fondée,
et ça n'est ni, a fortiori, le
moment ».

Page 5 : Agenda

Un métier merveilleux certes , d'une utilité reconnue par tous avec un indice de satisfaction client très élevé, mais le sentiment de manque de reconnaissance est là ; pour le front office, qui se dit qu'on peut manifestement trouver plus cool ailleurs, mais aussi pour le backoffice qui vit sous la pression négative du « solde » et pour les supports toujours trop chers et dont on attend toujours LA solution : RH, service informatique, comptabilité...

Et ne parlons pas de la production règlementaire permanente qui modifie le référentiel applicable plusieurs fois par an, de TRAM qui a concentré les compétences sur certaines caisses, mais les autres se retrouvent parfois/souvent de nouveau en charge du sujet à l'occasion d'un dossier ou d'une réforme...

Plus surprenant, les managers : ils représentent 15% des départs. Placés sous injonction de bienveillance envers leurs agents, ce dont ils s'acquittent avec beaucoup de conviction, avec des moyens de plus en plus réduits, sans plus de perspectives d'évolution salariale que les autres (merci la RMPP), manager est un exercice complexe. Tous les organismes réfléchissent à valoriser leurs cadres. Mais au fond, est-ce si surprenant de les voir partir? Gestionnaire de pénurie ? On comprend que certains partent poursuivre leur chemin ailleurs.

L'UCANSS va enclencher une étude sur les motifs des départs. C'est bien. Elle s'inquiète des coûts pour l'institution de ce turn-over : recrutement, intégration, formation pour un retour sur investissement très réduit. C'est normal.

Mais élargissons le spectre : on s'intéresse à ceux qui partent Mais il y a aussi ceux qui rentrent, avec des espoirs, des rêves et ils sont moins nombreux à postuler à l'EN3S dont le Capdir (agent de direction, ça ne fait plus rêver ?), dans les échelons du service médical où des postes de praticiens ne sont pas pourvus, dans nos organismes, où nous avons bien du mal à organiser certaines mobilités, sans compter le mal à gérer le déshabillage de Pierre pour habiller Paul.

Et il y a tous ceux qui restent et qui constatent les difficultés : RMPP réduite, GPEC qui a du mal à organiser les tuilages sous la pression du flux et des turn over, mobilité plus que complexe entre organismes puisque une mobilité c'est un départ qu'on ne peut pas forcément remplacer, et une embauche qui compte dans l'ETPMA du prenant qui logiquement choisit le meilleur du peu qu'il peut recruter et tant pis pour le collègue de l'autre caisse.

Oui, moi, je veux toujours travailler dans un service public, pour être utile, et, pour l'Assurance Maladie, « agir ensemble, protéger chacun » c'est vraiment une belle raison d'être à laquelle j'adhère pleinement.



Mais s'il est bon de s'interroger sur les motifs des départs, il serait bon de s'interroger maintenant sur les ambitions qu'on a pour le personnel des organismes du régime général : faire plus, avec moins de moyens et sans perspective d'évolution, ce n'est une ambition ni attractive, ni de nature à fidéliser le personnel. **Agissons déjà là-dessus. Les prochaines COG se profilent à un horizon bien court. Tirons les leçons de l'observatoire !**

Le SNFOCOS rappelle ses revendications en faveur de l'encadrement :

Elaborer un statut de cadre attractif

Concilier vie personnelle et vie professionnelle

Défendre un management porteur de valeurs

Comptez sur le SNFOCOS pour poursuivre dans cette voie ! Rejoignez-nous !

Alain Gautron, Secrétaire général du SNFOCOS



COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE CENTRAL DE LA CNAM

COMPTE RENDU DU SNFOCOS

En préambule rappelons que le SNFOCOS n'est pas opposé à l'obligation vaccinale, et que notre démarche s'inscrit dans le devoir moral de tout syndicat de défendre les intérêts des salariés des DRSM si ceux-ci sont menacés. Dans le contexte de remise en cause des contrats de travail par la suspension de ces derniers en cas de non-respect du calendrier vaccinal nos craintes ne sont pas infondées.

Qu'on nous permette à ce stade une seule et unique critique ; pourquoi la CNAMTS a-t-elle pris l'initiative, au lendemain du 07/08, de mettre en demeure près de 8000 salariés de se soumettre à l'obligation vaccinale dans des conditions que nous qualifierons pour le moins de maladroites ?

Soulignons dans un premier temps que les DRSM ou les ELSM ne sont pas nommément cités au paragraphe I-1° de l'article 12 de la loi du 05/08 portant obligation vaccinale.

Ce que confirme le Directeur Général lors de ce CSEC qui assied sa certitude sur le 2° de l'article 12 citant les professionnels de santé mentionnés au 4° partie du code de la santé publique. Les locaux dédiés s'entendant comme les espaces dédiés à titre principal à l'activité des professionnels de santé, la CNAM dans son analyse « embarquée » l'ensemble des personnels des DRSM

Que la loi porte en son cœur pour la CNAM et le Ministère de la santé la reconnaissance de la qualité de soignants pour les praticiens conseils et infirmiers du Service Médical au contact des assurés est un élément très positif.

Toutefois la non-soumission aux obligations vaccinales d'autres catégories de professionnels de santé exerçant en CPAM, à la CNAM ou dans les

ARS interpelle sur le périmètre d'application retenu.

Pour Thomas FATOME il pourrait y avoir sur ce point une évolution possible de la position ministérielle qui pourrait dans une volonté d'alignement de la doctrine, rendre cette obligation vaccinale aux professionnels en charge de cette mission.

Dans l'attente de cette clarification comment un tribunal jugera-t-il l'obligation portée par le 2° de l'article 12, individuelle ou collective ? Les services médicaux des DRSM n'étant pas et nous le regrettons dans la liste expressément définie des services ou établissements visés au 1° de l'article 12.

La conséquence n'en est pas anodine puisqu'il s'agit de suspendre ni plus ni moins le contrat des salariés. La CNAM confirme lors de ce CSEC que 4 agents ou praticiens conseils sont concernés.

Thomas FATOME se veut rassurant : l'accompagnement des salariés est au cœur de la préoccupation de la CNAM qui a voulu un entretien individuel avec le salarié avant toute suspension du contrat de travail qui ne peut être que l'ultime position.

Au SNFOCOS on constate que les établissements de santé pour qui le risque sanitaire est autrement prégnant ont des politiques différentes et n'ont pas exigé dès le mois d'août la preuve voulue par le calendrier vaccinal. Un autre chemin était donc possible.

La réintégration dans leurs droits des salariés concernés est dès lors pour notre syndicat une priorité .

Enfin certains nous jugerons peut être pointilleux, mais se pose également pour le SNFOCOS la

question de la protection des données et nous jugeons sur ce point qu'il existe sinon des dérives **du moins des failles au niveau des DRSM** . En particulier pour le SNFOCOS la désignation des personnes habilitées à traiter ces données sensibles doit être rendue publique pour clarifier le rôle de la hiérarchie qui hors désignation expresse n'a pas le droit d'en connaître sur la réalité de la vaccination des salariés.

Le SNFOCOS votera non pas contre les dispositions de la Loi d'urgence sanitaire – la loi s'applique- mais sur son périmètre d'application dans les DRSM et les conséquences que cela implique dès le mois d'août pour certains salariés avec la suspension du contrat de travail non rémunéré. L'arbitrage Cnam-Ministère de la santé d'embarquer tant le personnel administratif que

les professionnels de santé sans distinction de lieux d'exercice crée **ipso facto une obligation collective** que nous jugeons extensive au regard de la loi.

Hélène AZOURY
Secrétaire Nationale du SNFOCOS
En charge des Praticiens Conseils

Résultats du vote en fin de CSEC
CGT/FO 15 voix contre
CFE-CGC 4 voix pour

La CFDT ne participant pas au vote.



RETRAITES

YVES VEYRIER : « CETTE RÉFORME N'EST NI FONDÉE, ET ÇA N'EST NI, A FORTIORI, LE MOMENT »

BFM TV « Non Stop » lundi 6 septembre 2021
Retraites : la réforme finalement lancée ?

Vous êtes toujours opposé à une quelconque réforme des retraites avant la fin du quinquennat ?

Yves Veyrier : J'ai l'impression de réagir comme je l'ai fait, il y a de cela deux mois, au lendemain de l'allocution du Président de la République qui avait déjà laissé entendre que si la crise sanitaire venait à être derrière nous, il pourrait revenir avec le sujet des retraites, notamment, sur la question de la fin des régimes spéciaux et sur la pension minimum de 1 000 euros. Mais, il ajoutait, ne l'oublions pas, il faudra travailler plus longtemps. J'avais répondu à l'époque que c'était complètement infondé. Quelque temps auparavant il avait lui-même indiqué que son projet était extrêmement complexe, porteur d'inquiétudes et il semblait considérer, enfin, que la question de l'emploi était la clé et non celle de supprimer le système existant. Je redis clairement les choses, c'est non ! Et ce sera non de la part de FO. Nous avons d'ores et déjà annoncé une mobilisation le 5 octobre. Au centre, il y a la volonté de réaffirmer clairement que c'est non au retour de la réforme des retraites, dont tout un chacun a compris, quelle que soit la manière dont on la présente, qu'elle vise à conduire à devoir travailler plus longtemps.

Vous appelez à la mobilisation d'ores et déjà début octobre mais est-ce que si vous maintenez cet appel, vous n'êtes pas, d'une certaine manière, déconnectés parce que les régimes spéciaux ça représente

aujourd'hui 3,4% de la population active, ça coûte très cher : 8 millions d'euros par an à l'État et ces régimes ne s'autofinancent pas et par ailleurs, les Français sont majoritairement favorables à leur suppression ?

YV : Encore une fois, évidemment c'est la façon électoraliste de présenter les choses, parce que, de sa part, c'est effectivement s'appuyer sur le fait qu'une minorité de français est concernée. Je vous rappelle quand même que, ce qu'appelaient, le Président de la République et le gouvernement, « régimes spéciaux », c'est l'ensemble des régimes, existant aujourd'hui, qui devaient aller vers un système unique par points. Alors, il ne le dit pas explicitement, mais qu'entend-il par suppression des régimes spéciaux ? Je n'ai pas oublié ! Et, sur la question des 1 000 euros de pension minimum, quelles sont les conditions ? Quand nous avons posé la question à Monsieur Delevoye, à Monsieur Pietraszewski, au Premier ministre de l'époque, la réponse c'était : 1 000 euros de pension minimum pour une carrière complète. Et, dans le cadre du projet du gouvernement, la carrière complète est de 43 ans de travail à temps plein au Smic. D'abord, celui ou celle qui travaillerait toute sa durée d'activité à temps plein, il serait heureux, parce que malheureusement beaucoup de ces emplois au Smic sont aussi des emplois précaires... Mais, aujourd'hui, celui ou celle qui travaillerait pendant 43 ans à temps plein et au Smic aurait déjà les 1 000 euros. Et, les 1 000 euros, ce n'est même pas 85% du Smic, ce qui était le projet déjà à l'époque.

On entend vos arguments, ce sont ceux-là qui vous motivent à retourner dans la rue début octobre à un moment où l'économie semble repartir. Est-ce que c'est vraiment le moment de refaire des blocages ?

YV : Je retourne la question. Est-ce que c'est vraiment le moment de revenir avec ce dossier de la réforme des retraites ? Le gouvernement a été incapable d'expliquer, de convaincre au terme de deux années et demie de concertation, ce qui a conduit à un conflit social majeur à l'époque. Est-ce que c'est le moment ? Nous avons vu le Premier ministre la semaine dernière, que nous a-t-il dit ? La première des priorités du gouvernement, aujourd'hui, c'est la crise sanitaire. Je reprends ses termes exacts : la crise sanitaire est là, elle est bien là. Elle n'est pas derrière nous ! Donc si je reprends ce que disait le Président de la République, cette réforme n'est ni fondée et ça n'est ni, a fortiori, le moment !

Yves Veyrier, Secrétaire Général de Force Ouvrière

AGENDA

22 septembre :
INC Famille

24 septembre :
RPN Ségur de la Santé

28 septembre :
RPN Convention
collective nationale des
PC

Du 4 au 7 octobre 2021 :
Congrès du SNFOCOS

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

20^e CONGRÈS
4 AU 7 OCT. 2021

GUIDEL 



SNFOCOS

Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Les cadres au cœur de la sécurité sociale